

Conseil métropolitain du 22 mai 2023

« La Métropole Rouen Normandie met le cap sur l'Armada et Capitale européenne de la Culture ! »

Sommaire

<i>Mobilisation exceptionnelle pour Capitale européenne de la Culture 2028 : lancement d'études pour la reconversion et le développement culturel de sites remarquables</i>	3
<i>La Métropole Rouen Normandie met le cap sur l'Armada 2023 !</i>	7
• <i>Mobilisation exceptionnelle pour l'Armada : renforcement des transports en commun, créations de parkings relais, de points de vente et d'information et de trois titres de transports spécifiques</i>	7
• <i>Accueil des campings-caristes pendant l'Armada</i>	8
• <i>La Métropole soutient les communes pour l'Armada et notamment la descente en Seine du 18 juin</i>	8
<i>Rouen Pass : un Pass Tourisme étendu aux musées métropolitains pour visiter les richesses du territoire en toute simplicité dès juillet</i>	9
<i>Cy'Clic devient Lovélo libre-service et s'étend à d'autres communes !</i>	10
<i>La procédure d'adoption du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) suit son cours : une majorité de communes favorables à la préservation des ensembles paysagers urbains et ruraux</i>	11
<i>Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes en déployant 2,3 millions d'euros</i>	11

Conseil métropolitain du 22 mai 2023

« La Métropole Rouen Normandie met le cap sur l'Armada et Capitale européenne de la Culture ! »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 22 mai 2023 une série de mesures fortes notamment pour la bonne organisation de l'Armada 2023 et la candidature du territoire au titre de Capitale européenne de la Culture. De nombreuses études pour la reconversion et le développement culturels de sites remarquables de la métropole sont engagées. Pour l'Armada, qui se tiendra du jeudi 8 au dimanche 18 juin 2023, la Métropole se mobilise massivement : renforcement des transports en commun, créations de parkings relais, de points de vente et d'information et de trois titres de transports spécifiques, accueil des camping-caristes, soutien direct aux communes concernées pour la descente en Seine du 18 juin... Cap sur l'Armada ! Rouen Pass, le Pass Tourisme de l'Office de tourisme, intégrera les musées métropolitains début juillet pour permettre la visite des richesses muséales du territoire en toute simplicité. La procédure d'adoption du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) suit par ailleurs son cours et la Métropole finance des projets structurants portés par les communes dans le cadre de la solidarité intercommunale, à hauteur de 2,3 millions d'euros. Enfin, le service Cy'Clic devient dès le mois de juillet Lovélo libre-service et s'étend à de nouvelles communes à partir de septembre !

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « *Nous marquons des points, et cela se voit !*

Du 8 au 18 juin, nous accueillerons des bateaux du monde entier, et des millions de visiteurs à l'occasion de l'Armada 2023. Ce grand rendez-vous populaire et festif fera l'objet d'une mobilisation massive de notre Établissement : renforcement des transports en commun, créations de parkings relais spécifiques, de points de vente et d'informations, ainsi que de titres de transports dédiés... Les camping-caristes pourront stationner sur les aires de Repainville, de la halte nautique de l'île Lacroix et à Val-de-la-Haye sur une aire ouverte pour l'occasion. La Métropole se met par ailleurs à disposition des communes concernées par le parcours de la descente en Seine du 18 juin : prise en charge de la collecte des déchets, signalétique et mise en place de déviations, mutualisation de prêt de matériel, communication... Nous débloquons par ailleurs une enveloppe globale de 30 000 € destinée à accompagner les 19 petites communes engagées dans des frais liés à la descente en Seine !

L'Armada sera cette année une véritable vitrine pour l'ambition et l'aventure qui nous lient, territoires connexes de l'Axe Seine : notre candidature au titre de Capitale européenne de la Culture ! Nous votons à ce Conseil une série d'études destinées à évaluer le potentiel de requalification et de développement culturel de multiples sites remarquables sur l'ensemble du territoire. Cap sur l'Armada ! Cap sur Capitale européenne de la Culture !

La procédure d'adoption du Règlement Local de Publicité intercommunal suit par ailleurs son cours. Nous lançons le service Lovélo libre-service, en remplacement de Cy'Clic. Les vélos seront désormais disponibles dans plusieurs communes de la Métropole. Nous développons le Rouen Pass en intégrant les musées métropolitains début juillet, et adoptons des investissements massifs pour soutenir des projets structurants engagés par les communes, à hauteur de 2,3 millions d'euros.

On se bat. On ne lâche rien. »

Mobilisation exceptionnelle pour Capitale européenne de la Culture 2028 : lancement d'études pour la reconversion et le développement culturel de sites remarquables

La Métropole Rouen Normandie développe ses politiques publiques autour de deux enjeux prioritaires que sont la transition social-écologique et la transformation du territoire par la culture. C'est dans cette perspective qui s'inscrit la candidature de Rouen et de la Vallée de Seine au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028.

En complémentarité de ses communes membres et des institutions publiques, la Métropole, à travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, met en œuvre une politique culturelle qui repose sur 3 principes fondateurs :

- la culture pour tous : une Métropole des savoirs, inclusive, festive et généreuse,
- la culture par tous : une Métropole singulière, créative et collaborative,
- la culture partout : une Métropole solidaire et effervescente, attractive et ouverte sur le monde.

Les enjeux sont multiples et les objectifs nombreux. La politique culturelle métropolitaine vise à faire territoire, participe à l'émancipation des citoyens et à la cohésion sociale, à l'accompagnement et la structuration des opérateurs artistiques et culturels, ainsi qu'au développement et l'hospitalité du territoire. Outre son apport financier, la Métropole contribue à créer des synergies et une dynamique de travail en réseaux, visant à démultiplier les interventions de chacun. Elle souhaite particulièrement investir l'espace public, favoriser la circulation des populations et des œuvres et construire une identité métropolitaine plurielle autour de projets renouvelés.

La candidature de *Rouen Seine Normande 2028* au titre de capitale européenne de la culture a été présélectionnée par le jury européen le 3 mars dernier. Cette présélection est le fruit d'un travail collectif porté par l'association, les collectivités et établissements publics du territoire, avec les habitants, les artistes, les entreprises, les associations et tous les acteurs culturels qui ont exprimé leur volonté profonde de collaborer.

Depuis trois ans, étape après étape, le dossier de candidature s'est construit et enrichi des apports de chaque partenaire autour d'un trait d'union commun : la Seine. Le dossier doit désormais s'enrichir d'éléments complémentaires sollicités par le jury qui se réunira une nouvelle fois en décembre 2023 pour rendre son verdict final et désigner le lauréat. Ce projet de territoire, le long de la vallée de Seine, de Giverny au Havre et jusqu'à Honfleur, porte l'ambition de transformer notre cadre de vie sur le long cours.

Afin de consolider le dossier de candidature, des projets issus du territoire doivent continuer à alimenter et incarner les thématiques croisées autour des deux éléments clés que sont la Seine et le patrimoine industriel. Véritable colonne vertébrale du territoire, la Seine est à la fois l'élément principal de notre candidature et l'axe stratégique du dossier. Les communes qui la bordent constituent des portes d'entrée permettant d'embarquer vers 2028. Si le patrimoine, dans sa richesse et sa diversité, représente une source de mémoire et d'inspiration à préserver pour les générations futures, le patrimoine industriel est le témoin de notre histoire sociale et économique, de notre capacité d'adaptation et de résilience, avec un potentiel incontestable en termes de valorisation culturelle, artistique et touristique. En lien avec la Seine et ses affluents, il représente un marqueur fort de l'identité de l'Axe Seine.

Sur le fondement des deux thématiques de la Seine ou du patrimoine industriel, un certain nombre de sites ont d'ores et déjà été identifiés par la Commission Culture de la Métropole, à laquelle les 71 communes ont été conviées pour les besoins de l'exercice. Il est décidé, en lien étroit avec les communes concernées, d'engager sur ces sites des études sur les potentialités de reconversion et de développement culturel et artistique. Les enseignements de ces études ainsi que le résultat de notre candidature fin 2023 permettront de déterminer lesquels de ces sites auraient vocation à devenir métropolitains ou à être accompagnés sous des formes partenariales à définir par la Métropole Rouen Normandie. En cela, la présente décision ne constitue pas un engagement sur le devenir métropolitain des sites identifiés suivants.

Laniméa à Caudebec-lès-Elbeuf

Lieu de création artistique et symbole du patrimoine industriel de bord de Seine, Laniméa, à Caudebec-lès-Elbeuf, est une école d'enseignement supérieur et un centre de formation dans le domaine de l'image animée traditionnelle et digitale 2D et 3D. L'école, gérée par l'association Laniméa, est logée au sein **des Tissages**, friche industrielle réhabilitée pour accueillir l'enseignement des techniques d'animation au centre de la commune. Ce bâtiment en brique de la fin du XIXe siècle qui abritait une usine textile, accueille depuis septembre 2021 des étudiants postbac. Laniméa est la première et seule école spécialisée dans les arts graphiques animés en Normandie. Elle vient ainsi compléter l'offre en termes de formation supérieure d'art graphique sur le territoire métropolitain. L'étude doit permettre de favoriser, en lien avec la commune, le développement d'un écosystème de l'audiovisuel et de l'image animée sur la Métropole Rouen Normandie.

Synagogue d'Elbeuf-sur-Seine

Le territoire elbeuvien incarne par excellence l'histoire industrielle de l'Axe Seine. Suite au Traité de Francfort de 1871, des industriels alsaciens du textile s'installent à Elbeuf. L'arrivée de familles de Bischwiller, patrons et ouvriers, marque l'avènement de la grande industrie locale. L'intégration de ces nouveaux arrivants, de confession juive et protestante, apporte une nouvelle diversité à la société elbeuvienne. Le culte juif est ainsi célébré dans un immeuble privé avant que ne soit construite, sans doute au même endroit, en 1909, **la synagogue** actuelle. L'édifice est constitué par intégration dans deux habitations de brique séparées par un jardin, chacune ayant façade sur rue, caractéristique de l'urbanisation du quartier vers 1850. Des réflexions portant sur la réhabilitation du monument, aujourd'hui dans un état de vétusté avancée, dans la perspective d'un projet de valorisation patrimoniale sont requises. Il est à souligner que la synagogue d'Elbeuf est la récente lauréate normande de la Mission Patrimoine 2023.

Chapelle du couvent de la congrégation du Sacré-Cœur à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Construite au XIXe siècle, la **chapelle du couvent** de la congrégation du Sacré-Cœur à Saint-Aubin-lès-Elbeuf est un édifice remarquable. Dans ce méandre de la Seine, la chapelle a longtemps accueilli de nombreux événements artistiques et culturels organisés par la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. L'ensemble du couvent est en cours d'acquisition par Habitat et Humanisme, association engagée notamment dans l'insertion par le logement et l'accompagnement des personnes en difficulté. Un projet de création de logements et d'ateliers de menuiserie est prévu par l'association dans le vaste couvent dans lequel la chapelle pourrait accueillir des événements culturels. Cet aspect peut particulièrement être mis en lien avec la thématique de la transmission des savoir-faire, portée dans le cadre de notre candidature. Des études permettront d'identifier les liens et les partenariats possibles avec la Métropole.

Halte Saint-Eloi au Trait

L'ex-chapelle Saint-Eloi, désormais **Halte Saint-Eloi**, est un bâtiment remarquable situé sur la commune du Trait. Bâtie en 1932 et désacralisée en 2021, la chapelle est positionnée au cœur de ville, à proximité de l'ancienne voie ferrée aménagée de la voie verte Le Havre - Paris. Le site est en cours de reconversion et accueillera bientôt un tiers-lieu configuré autour de trois espaces : une agora accueillant une exposition permanente autour de l'histoire industrielle des chantiers navals de Seine du Trait, un espace aux usages mixtes permettant notamment l'accueil de résidences d'artistes et d'expositions ainsi qu'un auditorium. Le dispositif Micro-Folies, soutenu par l'établissement public La Villette et hébergé actuellement dans la salle Hydre en scène, complétera cette halte Saint-Eloi qui deviendra un point d'arrêt et de découverte sur cette partie du territoire métropolitain. Les études permettront de définir à la fois la contribution de l'équipement à la candidature Capitale Européenne de la Culture et les partenariats à développer avec la Métropole Rouen Normandie.

Maison Grandchamp à Jumièges

Blottie dans une des boucles de la Seine, sur la commune de Jumièges, la **maison Grandchamp** est une ancienne demeure connue pour avoir été un lieu de villégiature de l'écrivain Maurice Leblanc. C'est dans cet édifice du XIXe siècle qu'il écrivit la Comtesse de Cagliostro. Propriété de la commune, à proximité de la voie verte, la maison Grandchamp accueille notamment une antenne de l'Office de tourisme. Un projet de requalification du quartier où se situe l'édifice est en cours. Des études sont proposées pour définir un projet culturel au sein de cet édifice et interroger notamment l'opportunité d'un lieu dédié à Maurice Leblanc sur le territoire métropolitain.

Tiers-lieu culturel dans le bâtiment de l'ancienne école de garçons à Duclair

Non loin en bord de Seine, à Duclair, un autre site est en cours de reconversion. Construit en 1830, le bâtiment de **l'ancienne école de garçons** accueillera bientôt un Tiers-lieu culturel. Le site regroupera plusieurs espaces d'activités dont une Micro-Folie, portée par l'établissement public La Villette, aujourd'hui installée au théâtre de Duclair, un pôle convivialité (accueil / cafétéria), un pôle graphisme (espace exposition et atelier de travail), un pôle musique et danse (Conservatoire de musique et de danse Val de Seine), un pôle livre et lecture (bibliothèque associative) ainsi qu'un pôle atelier associatif (atelier de peinture). La création de ce tiers-lieu culturel collaboratif est conçue comme un outil de rencontre pour les acteurs culturels du territoire métropolitain et d'échanges entre les populations et les artistes. Il convient de définir les liens à développer dans le cadre de notre candidature Capitale Européenne de la Culture et la place de la Métropole Rouen Normandie dans l'animation du site.

Château d'Hautot-sur-Seine

Sur la voie verte reliant Le Havre à Paris, le **Château d'Hautot-sur-Seine** domine le fleuve, face au port industriel et marchand. Parfaite illustration de l'architecture classique du XVIIIème siècle, le bâtiment est construit vers 1740 pour les Le Coulteux, puissante famille de Rouen et de banquiers parisiens, dont la fortune est très largement alimentée par les traites négrières et le commerce d'esclaves. Fortement lié à l'histoire industrielle de la vallée de Seine, le château est propriété de la commune d'Hautot-sur-Seine. Une étude portant sur les potentialités en termes d'accueil et de création culturelle du site est aujourd'hui requise.

Maison Pélissier à Maromme

La vallée du Cailly symbolise par excellence le riche passé industriel de notre territoire. Maromme est une commune ayant accueilli un très grand nombre d'usines, et notamment une manufacture de poudre à canon. Du site initialement composé de deux moulins, de nombreux bâtiments de stockage et de logements pour le personnel, ne subsiste que **la Maison Pélissier**, seul vestige de cette manufacture qui a existé du XVIe au XIXe siècle. Cette maison en pan de bois compte parmi les plus beaux édifices de la commune de Maromme. Propriété de la ville, elle accueille actuellement l'Académie, antenne du SHED - centre d'art contemporain de Normandie qui ambitionne d'obtenir le label Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN). Dans cette perspective, des études permettant de déterminer les aménagements et les évolutions de la Maison Pélissier en correspondance avec le cahier des charges du label CACIN sont nécessaires.

Parc Grassin-Delyle et centre socio-culturel à Malaunay

Situé au départ de la voie verte de la balade du Cailly, le projet du **Parc Grassin-Delyle** à Malaunay prévoit la création d'un parc urbain en zone humide d'une surface de trois hectares sur un site patrimonial, hérité du passé industriel et textile de la commune. Alliant enjeux environnementaux, historiques et artistiques, le futur parc accueillera des expositions et des spectacles vivants en plein air. En écho, la commune porte également la transformation de son centre socio-culturel, installé dans une ancienne teinturerie, en tiers-lieu culturel et citoyen accueillant l'école municipale de musique, un espace de vie sociale et une nouvelle salle de spectacle recevant des manifestations culturelles.

Chai à Vin à Rouen

Trait d'union entre la Seine et le patrimoine industriel, **le Chai à vin**, à Rouen, apporte un témoignage important sur l'histoire industrielle de la vallée de la Seine et tout particulièrement sur son passé portuaire. Construit au début des années 1950 sur l'esplanade Saint-Gervais, le chai, œuvre de l'architecte rouennais Pierre-Maurice Lefebvre, est un lieu de stockage et d'expédition, alors le plus grand chai à vin d'Europe. A l'arrêt de son activité en 1968, il est rétrocédé au Port Autonome de Rouen qui y installe le bureau de douane jusqu'en 1993. Un projet de casino, un temps à l'étude, n'a pu aboutir pour des raisons réglementaires. Le bâtiment en brique et béton, aujourd'hui totalement désaffecté, présente une architecture intérieure exceptionnelle composée de trois étages. Un projet de valorisation patrimoniale par l'exposition d'œuvres monumentales est en réflexion. Des échanges ont été engagés avec la Ville de Paris visant à l'accueil d'œuvres de grand format, issues des collections du Musée d'Art Moderne de Paris.

Ancienne église Saint-Paul à Rouen

Marqueur incontournable d'entrée de la ville-centre, **l'ancienne église Saint-Paul** est située en bordure de Seine, au pied de la coulée verte de la côte Sainte-Catherine. Composée d'une chapelle romane du XIe siècle et d'un bâtiment érigé entre 1890 et 1894 de style néo-roman, Saint-Paul dispose d'une surface de plus de 2 200 m² et d'un fort potentiel volumétrique. Avec une visibilité incontestable, Saint-Paul pourrait devenir un site culturel associant plusieurs disciplines artistiques. Les études proposées permettront d'évaluer la faisabilité urbaine, technique et financière d'un tel projet.

Site des anciens ateliers ferroviaires à Sotteville-lès-Rouen

Le site des anciens ateliers ferroviaires, situé à Sotteville-lès-Rouen, est un symbole du patrimoine industriel du territoire. Le site appartient à la SNCF et abrite notamment la locomotive Pacific Vapeur 231 G 558, classée au titre des monuments historiques, ainsi que d'autres locomotives caractéristiques. Emblème de l'identité ferroviaire de la commune et de l'histoire du rail français, une partie du site est gérée et animée par l'association Pacific Vapeur Club. L'association y assure la conservation de machines, travaille à la transmission des savoir-faire grâce à ses bénévoles et organise de nombreuses actions de médiation. L'association porte un projet de création d'un musée du rail associé à la remise en circulation de la Pacific Vapeur 231, dans une perspective de développement touristique et de valorisation des savoir-faire. A terme, c'est un véritable pôle culturel qui pourrait voir le jour, en lien avec l'Atelier 231 (Centre national arts de la rue et de l'espace public) et des compagnies artistiques installées dans les hangars voisins. Au préalable, une étude portant sur la structure du bâti, sur la faisabilité technique et financière du projet est nécessaire.

Un premier bilan de ces réflexions sera partagé avec les membres de la Commission Culture en fin d'année 2023, à la lumière du résultat de notre candidature Capitale Européenne de la Culture 2028. Au regard des caractéristiques de ces sites et conformément à la politique culturelle de notre établissement, il est décidé, dans le cadre de notre candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028, de déclarer d'intérêt métropolitain les études préalables portant sur la reconversion, le développement ou le devenir des Tissages à Caudebec-lès-Elbeuf, de la synagogue d'Elbeuf, de la chapelle du couvent à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, de la Halte Saint-Eloi au Trait, de la maison Grandchamp à Jumièges, de l'ancienne école des garçons de Duclair, du château d'Hautot-sur-Seine, de la Maison Pélissier à Maromme, du Parc Grassin-Delyle et du centre socio-culturel à Malaunay, du Chai à Vin et de l'ancienne église Saint-Paul à Rouen et des anciens ateliers ferroviaires à Sotteville-lès-Rouen.

La Métropole Rouen Normandie met le cap sur l'Armada 2023 !

- **Mobilisation exceptionnelle pour l'Armada : renforcement des transports en commun, créations de parkings relais, de points de vente et d'information et de trois titres de transports spécifiques**

Du 8 au 18 juin 2023, l'Armada rassemblera dans le port de Rouen les plus grands voiliers du monde. Cet événement va attirer sur les rives de la Seine de nombreux visiteurs et automobilistes venant de l'extérieur de la Métropole et engendrer des déplacements supplémentaires pour les habitants de la Métropole, notamment en soirée, ce qui risque de saturer rapidement, d'une part, l'offre de stationnement et d'autre part, la circulation générale dans le centre de l'agglomération.

Une adaptation importante du réseau de transports en commun est donc déployée. Elle portera sur :

- l'ouverture d'un parking de 1 000 places à la faculté de lettres à Mont-Saint-Aignan, d'un autre au Zénith / Parc Expo (4 200 places), jalonnés depuis les différentes entrées dans l'agglomération et directement reliés au site de l'Armada, en complément des parcs relais déjà existants,
- le renforcement de l'offre de transports en commun sur le métro, les 4 lignes TEOR, la création d'une ligne de renfort TA entre le Mont-Riboudet et le CHU Charles Nicolle, le renforcement des lignes Fast (F1, F4 et F5) ; renforcement concernant les 2 week-ends et tous les jours en soirée avec des derniers départs jusqu'à 2h00 du matin,
- le renforcement, notamment en soirée, des lignes 530 et F9,

- la mise en place de points d'information et de vente des titres de transport sur les parkings relais de la faculté de lettres et du Zénith / Parc Expo,
- la création de 3 titres spécifiques pour l'Armada (période autorisée d'utilisation du titre du 8 au 18 juin 2023) :
- « Aller / Retour » à 3,20 €, sur supports open paiement et SMS (titres pré-validés),
- Pass 3 jours : sur MyAstuce, valable 72 heures à partir de la 1^{ère} validation QR Code à chaque porte, à 7,50 €,
- Pass 11 jours : sur MyAstuce, valable du 8 au 18 juin, à 15 €.

L'ensemble du réseau habituel, ou spécifiquement mis en œuvre pour l'Armada, reste accessible à tous les titres de transport.

• **Accueil des campings-caristes pendant l'Armada**

La Métropole ouvrira le temps de l'Armada les aires de Repainville et de la halte nautique de l'île Lacroix du 6 au 20 juin 2023. Celles-ci comprendront des services de stationnement, de vidange des eaux noires et grises, d'accès à l'eau et à l'électricité, avec un accueil 24 h / 24. Deux tarifs seront appliqués :

- Un tarif de 11 € pour 24 h incluant le stationnement, la vidange et l'accès à l'eau,
- Un tarif de 16 € pour 24 h incluant les services précédemment cités, ainsi qu'un branchement électrique.

Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes sur le site <https://www.armada.rouen-normandie-stationnement.fr>

En complément de ces deux offres de stationnement, il est apparu nécessaire de prévoir un site supplémentaire sur la partie ouest du territoire, qui connaît un afflux particulièrement important de camping-caristes pendant l'Armada et surtout à l'occasion de la grande parade.

Afin de répondre à ce besoin spécifique, il est décidé d'ouvrir une aire de stationnement au Val-de-la-Haye pour absorber la fréquentation des deux week-ends de l'Armada. Le terrain correspondant appartient à Haropa Port de Rouen et est situé en entrée de commune. Ce dernier sera ouvert du vendredi 9 juin jusqu'au lundi 12 juin, puis du vendredi 16 juin jusqu'au lundi 19 juin, pour du stationnement simple uniquement, sans service. Le tarif proposé sera forfaitaire, d'un montant de 20 € pour la durée du week-end (du vendredi midi au lundi midi). Pour ce site, les réservations seront ouvertes à compter du 1er juin.

• **La Métropole soutient les communes pour l'Armada et notamment la descente en Seine du 18 juin**

Dans le cadre de l'Armada, est prévue, le dimanche 18 juin, la descente en Seine de l'ensemble des bateaux présents. La bonne organisation de cette journée à fort impact touristique sera l'un des points d'orgue de ces dix jours de fête. Les 19 communes riveraines de cet événement ont saisi cette opportunité et souhaitent organiser le bon déroulement de cette manifestation (stationnement, circulation, propreté, animations diverses...).

Au titre de sa compétence tourisme et avec une volonté réaffirmée d'apporter son aide aux petites communes largement représentées sur le trajet de la grande parade, la Métropole souhaite soutenir les communes qui le désireront.

Dans ce cadre, la Métropole propose tout d'abord de prendre en charge la collecte des déchets (bacs et mise en place de corbeilles à déchets sur les sites identifiés), la signalétique liée au stationnement temporaire ou encore la mise en place de déviations, en lien avec les communes et la Préfecture.

En outre, elle organisera la mutualisation de prêt de matériel (barrières notamment) en sollicitant les communes moins concernées par cette journée. Enfin, la Métropole pourra apporter son aide aux communes qui le souhaitent, via les outils de communication dont elle dispose.

La Métropole propose la mise en place d'une subvention dans la limite d'une enveloppe globale de 30 000 € destinée à accompagner les 19 petites communes engagées dans des frais liés à la descente en Seine. A titre d'exemple et sans volonté limitative, cela pourrait concerner : la location de sanitaires, de barnums, de matériel de sonorisation, de bungalows, de groupes électrogènes, de groupes musicaux ou encore la mise en place de petites restaurations.

Rouen Pass : un Pass Tourisme étendu aux musées métropolitains pour visiter les richesses du territoire en toute simplicité dès juillet

Dès le printemps 2023, l'Office du Tourisme, Rouen Tourisme, a proposé aux touristes, grâce à l'application Rouen Pass, de vivre une expérience touristique personnalisée en découvrant le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sa vallée de Seine à leur rythme et en profitant de nombreuses expériences à vivre selon leurs goûts et leurs envies.

Le Rouen Pass donne la possibilité de découvrir la richesse du territoire en toute simplicité : visites, hébergements, transports, dégustations... avec une multitude d'offres pour profiter de son séjour à tarifs réduits.

Différents pass touristiques d'une durée de 24 h, 48 h ou 72 h sont proposés avec des tarifs privilégiés sur les offres touristiques possibles (transports en commun, petit train, sites et monuments, visites guidées, croisières, hébergements, restauration...). Ces pass misent sur l'expérience touristique, l'utilisation de mobilités douces et engagent des séjours plus longs et plus équilibrés sur le territoire métropolitain.

Le visiteur achète un pass auprès de Rouen Tourisme et son prix est fonction de la durée du séjour :

- 25 € pass 1 jour : 3 activités et transports en commun,
- 37 € pass 2 jours : 4 activités et transports en commun,
- 45 € pass 3 jours : 5 activités et transports en commun.

Il est décidé d'intégrer les musées métropolitains composant la Réunion des Musées Métropolitains (RMM) à cette offre en proposant aux détenteurs du Pass Tourisme un accès au tarif réduit pour tous les détenteurs du Pass Tourisme aux expositions temporaires.

Le service sera opérationnel début juillet.

Cy'Clic devient Lovélo libre-service et s'étend à d'autres communes !

Annoncé en 2022, le nouveau service de vélos libre-service remplaçant les vélos Cy'Clic à Rouen sera opérationnel à l'été 2023. Alors que Cy'Clic était uniquement disponible en centre-ville de Rouen, Lovélo libre-service sera étendu dès septembre à d'autres communes de la Métropole. Ce nouveau service proposera près de 800 vélos disponibles en location courte durée à l'horizon 2024. Dès juillet, seront déployées 60 stations Lovélo à Rouen, puis 11 stations à Petit-Quevilly et 17 stations à Sotteville-lès-Rouen dès le mois de septembre 2023. Les nouveaux vélos mécaniques connectés permettront d'allier efficacité, sécurité et facilité d'usage pour des mobilités douces plus accessibles que jamais.

Lovélo concernera désormais trois services publics de mobilité cyclable regroupés sous une marque unique, comprenant LOVÉLO location longue durée (2021), LOVÉLO stationnement (2022) et LOVÉLO libre-service à partir du mois de juillet 2023.

Afin d'assurer une continuité tarifaire entre le service Cy'clic et le nouveau service LOVÉLO libre-service, le tarif Cy'clic serait conservé avec l'intégration d'un nouveau tarif à destination des entreprises disposant d'un Plan De Mobilité Entreprise ou Administration (PDME-A). Elles bénéficieront du service à tarif préférentiel dans la limite de 2 abonnements, soit 4 vélos.

Lors des procédures préfectorales d'information-recommandation ou d'alerte d'épisodes de pollution de l'air, et pendant toute la durée de ces épisodes, les prix des pass 1 jour ainsi que les prix des trajets d'une durée d'une heure seront gratuits.

Prix des abonnements & pass			
LOVÉLO libre-service Grand public	LOVÉLO libre-service Grand public	LOVÉLO libre-service Grand public	LOVÉLO libre-service Entreprise PDME-A
Abonnement 1 AN	Pass 7 jours	Pass 1 jour	Abonnement 1 AN
25€ TTC	5€ TTC	1€ TTC	40€ TTC pour 2 vélos dans la limite de 2 abonnements
Prix du trajet à la demi-heure (Cumulatif avec le coût de l'abonnement ou du pass)			
En deçà de 30 min		Au-delà de 30 min	
0€		1€ TTC par tranche de 30 min (facturation dès la 31ème minute)	
Carte LOVELO libre-service			
5€			

La procédure d'adoption du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) suit son cours : une majorité de communes favorables à la préservation des ensembles paysagers urbains et ruraux

Le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la Métropole Rouen Normandie arrêté le 12 décembre 2022, a fait l'objet d'une consultation obligatoire auprès des 71 communes membres. Chacune d'entre elles disposait d'un délai de 3 mois à compter de la date d'arrêt pour formuler son avis.

38 communes ont délibéré dans les délais pour rendre un avis :

- 26 communes ont exprimé un avis favorable sans émettre de remarques,
- 6 communes ont exprimé un avis favorable et ont émis des remarques,
- 3 communes ont exprimé un avis favorable assorti de réserves,
- 3 communes ont exprimé un avis défavorable, précisant les dispositions ou raisons justifiant un tel avis.

En application des règles en la matière, les avis des 30 communes n'ayant pas délibéré et des 3 communes ayant délibéré hors délai, sont réputés favorables. La procédure va suivre son cours : un nouvel arrêt devant être voté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ainsi qu'une enquête publique.

La Métropole décidera des évolutions à apporter au projet de RLPi, à la lumière de l'ensemble des avis reçus et des conclusions de la commission d'enquête, dans le respect de l'économie générale du projet. L'objectif est de limiter la publicité dans l'espace public et de préserver les ensembles paysagers, urbains et ruraux, de la métropole.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes en déployant 2,3 millions d'euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen**
 - Réhabilitation et extension d'un bâtiment existant en Centre de Loisirs et des activités associatives (FACIL : 38 744,75 €)
- **Bois-Guillaume**
 - Projet Cœur de ville de Bois-Guillaume (FACIL : 675 372,00 €)
- **Oissel**
 - Contexte global de reconstruction et d'extension du groupe scolaire Jean Jaurès (FACIL : 304 160,40 €)
- **Deville-lès-Rouen**
 - Modernisation des équipements sportifs (FACIL : 10 031,54 €)
- **Sainte-Marguerite-sur-Duclair**
 - Divers travaux dans les bâtiments communaux (FACIL : 4 425,48 €)
- **Saint-Léger-du-Bourg-Denis**
 - Achat d'un véhicule électrique (FACIL : 12 907,12 €)
 - Mise en accessibilité des écoles (FAA : 6 800,00 €)
 - Installation de 9 cases de columbarium (FAA : 2 074,00 €)
 - Aménagement paysager de l'arrière de la cour de la maison des enfants (3 785,40 €)
 - Sécurisation du stade de football (FAA : 5 380,00 €)
 - Réfection des allées du parc George Sand (FAA : 25 325,00 €)
- **Duclair**
 - Rénovation et extension du tennis club (complément) (FACIL : 52 340,69 €)
- **La Bouille**
 - Aménagement du cimetière (FACIL : 4 234,48 €)
- **Moulineaux**
 - Construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque, agrandissement et mise en accessibilité de la Mairie, mise en accessibilité et réhabilitation du foyer polyvalent en locaux associatifs et garderie (FACIL : 67 857,50 € / FAA : 23 601,14 €)
- **Petit-Quevilly**
 - Construction d'une nouvelle cuisine centrale (FACIL : 843 816,68 €)
- **Sotteville-sous-le-Val**
 - Amélioration des performances énergétiques de la Maison Communale des Assistantes Maternelles (FACIL : 6 640,58 €)
- **Val-de-la-Haye**
 - Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) (FACIL : 31 714,23 € / FAA : 26 489,04 €)
- **Sahurs**
 - Extension de la vidéoprotection sur la commune (FACIL : 2 206,24 €)
- **Notre-Dame-de-Bondeville**
 - Construction d'un groupe scolaire et d'une cuisine centrale (FACIL : 673 851,00 €)
- **Elbeuf-sur-Seine**
 - Réfection de la couverture du gymnase Jean-Pierre PAPIN (FACIL : 31 198,83 €)
 - Renaturation de la cour de l'école Condorcet (FACIL : 45 442,40 €)
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur la couverture du gymnase de la Cerisaie (FACIL : 31 874,91 €)
- **Hérouville**
 - Création d'un terrain sportif U8 (FACIL : 2 684,75 €)
 - Couverture de l'église (FACIL : 2 161,50 €)
 - Restauration de lustres et mise en conformité électrique à l'église (FAA : 1 016,00 €)
 - Création d'un distributeur à casiers (FAA : 3 790,13 €)
 - Aménagement du cimetière et mise en accessibilité PMR (FAA : 3 044,71 €)
- **Jumièges**
 - Installation de tableaux interactifs dans l'école de la commune (FAA : 1 841,40 €)
- **Saint-Aubin-Celloville**
 - Travaux de rénovation énergétique / Ecole primaire (FAA : 3 265,50 €)
- **Amfreville-la-Mivoie**
 - Installation d'une tribune télescopique avec fauteuils d'une capacité de 250 places pour le Centre d'Activités Culturelles Simone SIGNORET (FAA : 42 554,50 €)

Contacts presse

Perrine Binet

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 – 06 60 71 99 61